

22 septembre 1879 – Le choix de l'emplacement du marégraphe

L'ingénieur hydrographe Anatole Bouquet de la Grye (1827-1909) propose d'abord d'installer le marégraphe dans l'anse des Catalans. Mais cette option n'est pas retenue car, pour l'extension du domaine portuaire marseillais, commencée en 1854, mais qui va se poursuivre pendant un siècle, on hésite encore entre des projets vers le nord, qui finalement triompheront, et d'autres vers le sud, dont les quais de rive combleraient entièrement l'anse des Catalans.

Le 22 septembre 1879, "à titre d'avant-projet", l'ingénieur Émile Bernard propose deux autres sites qui lui paraissent convenir pour l'emplacement du marégraphe. L'un A est situé dans l'intérieur du port de Marseille, sur le côté ouest du bassin de carénage. Le second emplacement B se trouve sur le bord de la petite anse dite "du pont Calvo", située sur la côte rocheuse qui s'étend de la pointe d'Endoume au Roucas Blanc.

*Extrait du plan général joint aux propositions
du 22 septembre 1879.*



Malgré ses raidillons caillouteux et fatigants, le hameau de Domezes, qui devint Dome, puis Doume, aurait été habité dès la fin du Moyen-âge et puisqu'on allait en Doume comme on va en Arles ou en Avignon, le toponyme aurait subi une dernière transformation. En 1879, Endoume est un quartier rural surmonté du clocher pointu d'une petite église érigée au bord de la falaise de Samatan, juste au-dessus du vallon des Auffes.

La minuscule anse du pont Calvo, ou anse Calvo, est creusée à deux kilomètres et demi du port de Marseille. Le marégraphe serait implanté entre le chemin de la Corniche et la mer, à l'ouest de l'anse, près d'un cabanon occupé par un sieur Ricard, qui serait conservé et dont l'escalier d'accès contournerait le bâtiment du marégraphe.

Pour l'installation du marégraphe et du repère fondamental au point A, les dépenses à faire sont évaluées à 6 000 francs. Cette estimation suppose la construction d'une maisonnette en maçonnerie de six mètres de largeur sur quatre de longueur, pour recevoir les appareils. Sur le second point, les dépenses à faire sont évaluées, dans les mêmes conditions, à 16 000 francs, soit une multiplication du premier prix supérieure à 2,5. Cette grande différence n'est ni détaillée ni justifiée par les ingénieurs marseillais. Il est probable que les difficultés d'acheminement des matériaux dues à l'éloignement du centre de Marseille et surtout les nécessaires travaux d'appropriation du terrain rocheux envisagés pour le point B puissent l'expliquer en grande partie.

Concernant les opérations de nivellement à réaliser pour relier le zéro de l'échelle du fort Saint-Jean au marégraphe, il y aurait lieu de faire un nivellement de précision. Ce nivellement n'aurait que 450 mètres de longueur si le repère était placé au point A et 2650 mètres si l'on adoptait le point B. Mais dans l'un comme dans l'autre cas, l'opération ne présenterait point de difficultés ; on pourrait l'exécuter en suivant des voies publiques, et il suffirait de faire appel à des agents expérimentés, munis de bons instruments, procédant avec les précautions d'usage, pour être sûr d'arriver à un très bon résultat.

L'analyse de la proposition marseillaise donne l'impression que les ingénieurs phocéens planteraient bien *leur* marégraphe à l'intérieur du port, où la surveillance serait plus facile et le coût de réalisation moindre. Mais Bouquet de la Grye, à qui l'on demande encore son expertise, n'est pas du même avis. L'ingénieur hydrographe écrit : "le marégraphe que l'on doit établir à Marseille (...) doit être placé en un point de la côte où la mer conserve assez d'agitation pour que la température de sa surface diffère le moins possible de celle de la mer au large. D'autre part, il ne doit exister dans son voisinage aucun courant d'eau douce pouvant altérer la densité normale de cette eau de mer. (...) Ces deux conditions me semblent très bien remplies par l'emplacement signalé dans le rapport de Monsieur l'ingénieur en chef de Marseille par la lettre B".

La Commission du nivellement général de la France se rallie à cet avis et les bâtiments du marégraphe sont construits sur la Corniche.

A. C.